



« LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION SUR LE BASSIN DE LA VOUGE »

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été prescrit sur le bassin de la Vouge

sur le territoire des communes de : Aiserey, Aubigny-en-Plaine, Bessey-les-Cîteaux, Brazey-en-Plaine, Echigey, Esbarres, Flagey-Echezeaux, Gilly-les-Cîteaux, Izeure, Longecourt-en-Plaine, Magny-les-Aubigny, Marliens, Saint-Nicolas-les-Cîteaux, Saint-Usage, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Tart, Villebichot et Vougeot.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations est un **document d'urbanisme qui régleme nte l'utilisation des sols** à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Il tient compte des risques naturels dans l'aménagement, la construction et la gestion des territoires afin **d'assurer la sécurité des personnes et des biens** vis à vis de ces risques.

Quels risques pour le bassin de la Vouge ?

Les risques naturels pris en compte sont liés à des **inondations par débordement des rivières de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent Fonts** et plus localement, à des phénomènes observés de ruissellement et de remontées de nappe.

Les PPRNi sont ainsi conçus et applicables de manière globale sur les 19 communes afin d'assurer une cohérence dans la gestion du risque à l'échelle du bassin versant.

L'élaboration des PPRNi est du ressort de l'État. C'est la Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or (DDT 21) qui en assure la réalisation.

Avant l'approbation des PPRi, une **enquête publique est prévue du 24/01 au 27/02/2023** sur le territoire des 19 communes.

Les dossiers sont consultables en mairie aux jours et horaires habituels d'ouvertures et au siège de l'enquête publique, (mairie de Brazey-en-Plaine) ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/4347/>

Les observations éventuelles devront être consignées sur le registre papier en mairie, ou au siège de l'enquête publique, ou directement sur le registre dématérialisé.

La commission d'enquête, composée de 5 membres **assurera des permanences** en mairie aux jours et heures indiqués sur l'avis d'enquête publique affiché en mairie.